

SOPREMA INC

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement Rapport Annuel 2023



TABLE DES MATIÈRES

Engagement de Soprema.....	3
Structure, Activités et Chaîne d’approvisionnement.....	4
Politiques et processus de diligence raisonnable	5
Analyse de l’entreprise et de sa chaîne d’approvisionnement ...	6
Mesures de remédiation et remplacement de revenus.....	7
Formation et Évaluation de son efficacité.....	8
Déclaration de la direction	9

Soprema Inc.

Valeurs et Engagement



Soprema Inc. et ses filiales, par ses valeurs d'intégrité et d'engagement envers la communauté s'efforce d'opérer dans le respect de toutes les lois applicables et de manière socialement responsable. Nous aspirons à faire affaire avec des partenaires qui partagent ces valeurs et ces engagements.

L'engagement du groupe Soprema à prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement s'appuie sur notre politique de Santé, Sécurité et Mieux-être au travail.

Les employés de notre chaîne d'approvisionnement s'assurent au meilleur de leurs connaissances d'engager un partenariat avec des compagnies qui partagent les valeurs de Soprema.

Pour ce faire, nous avons mis en place un processus de validation des fournisseurs qui nous permet de nous assurer que ceux-ci respectent nos exigences en matière de respect des droits de l'homme et de l'environnement.



Structure : Soprema a été fondée en 1908 à Strasbourg en France. Soprema Inc. est une société par actions.

Le Siège social de Soprema Canada est établi à Drummondville au Québec depuis 1978. Nous avons présentement plus de 900 personnes à notre emploi dans nos 12 usines de fabrication et nos 11 bureaux de ventes dispersés à travers le Canada.

Activités : Soprema Inc. est une entreprise de fabrication et de distribution dans le domaine de l'imperméabilisation, de l'isolation et de l'insonorisation des bâtiments. Nous sommes présents dans plus de 90 pays à travers le monde.

Chaîne d'approvisionnement : Sous l'autorité du Directeur des Achats, cinq acheteurs Stratégiques négocient avec nos différents fournisseurs à travers le monde et s'assurent que ceux-ci respectent les lois canadiennes ainsi que les lois des pays où ces fournisseurs sont installés.

Nos différents fournisseurs sont originaires des pays suivants : Chine, Corée du Sud, Thaïlande, Inde, Israël, Belgique, Allemagne, France, Italie, Espagne, Turquie, États-Unis.

Politiques et Processus de diligence raisonnable

Politiques :

L'engagement de Soprema à prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement s'appuie sur des politiques de respects des droits de l'homme. L'éthique va au-delà de la conformité aux règles et réside dans une culture de respect et d'engagement. Nous reconnaissons l'importance de la dignité humaine et de l'égalité. Nous croyons que la croissance économique des entreprises canadiennes est intrinsèquement liée au développement social. Soprema s'assure donc d'offrir un milieu de travail sûr. Nous nous assurons de protéger les droits de l'homme dans le cadre de nos activités ainsi que dans nos relations d'affaires.

Processus de diligence raisonnable :

- Soprema a recours à un formulaire rempli par ses fournisseurs par lequel ils nous confirment ne pas avoir recours au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre de leur processus de fabrication.
- Le département de la conformité douanière en partenariat avec les différents intervenants internes travaille présentement à mettre en place un code du fournisseur qui nous permettra de nous assurer que ceux-ci respectent la loi canadienne sur le travail forcé et le travail des enfants.

➤ **Analyse de L'Entreprise**

La main-d'œuvre de Soprema se compose principalement d'employés de production syndiqués/non-syndiqués, de caristes et de gens de bureau, nous estimons que le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre de nos activités directes est relativement faible. Soprema recrute la majorité de ses effectifs au Canada, une minorité de nos employés provient d'Amérique Latine. L'embauche et la mise sous contrat se fait selon des règles strictes qui respectent le code du travail au Canada et ce, peu importe l'origine des candidats. Le temps supplémentaire fait par nos employés se fait toujours sur une base volontaire, aucune sanction ne sera imposée à un employé qui refuse le temps supplémentaire.

➤ **Analyse de notre chaîne d'approvisionnement**

Soprema s'approvisionnant auprès d'intervenants de différents secteurs manufacturiers tant au niveau national qu'international, nous sommes conscients que le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants par un de nos fournisseurs directs ou non est présent. Notre équipe approvisionnement a fait un recensement de nos fournisseurs de niveau 1 (direct) et ont fait les validations nécessaires auprès de ceux-ci concernant le recours au travail forcé et au travail des enfants. Nous avons constaté qu'au meilleur de nos connaissances nos fournisseurs ne font pas appel au travail forcé et au travail des enfants dans leurs opérations manufacturières.

➤ Mesures de remédiation

Soprema n'ayant relevé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités ou sa chaîne d'approvisionnement, nous n'avons pas eu à prendre de mesures pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants.

➤ Remédiation en cas de perte de revenu

Aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants n'ayant été relevé dans le cadre de nos activités ou de notre chaîne d'approvisionnement, nous n'avons pas eu à prendre de mesures pour remédier à toute perte de revenus subie par des familles vulnérables à la suite de mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé et au travail des enfants.



➤ **Formation**

Dans le cadre du programme d'intégration des nouveaux employés, ceux-ci sont invités à suivre une formation en ligne sur notre plateforme de formation. Celle-ci traite du code de conduite des employés, de la culture de l'entreprise, des droits et obligations de l'employé. Bien que le sujet de l'esclavage moderne ne soit pas mentionné dans cette formation, Soprema s'engage à veiller à ce que chaque individu qui travaille au sein de l'entreprise respecte les normes éthiques les plus élevées.

➤ **Évaluation de l'efficacité**

Soprema Inc. a à cœur de gérer le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement. Comme démontré dans ce rapport nous avons mis en place certaines mesures pour prévenir et réduire ces risques. À ce jour, toutefois, aucune n'a été prise pour évaluer l'efficacité de notre démarche.

Soprema Inc.
1688 Jean-Berchmans-Michaud,
Drummondville, QC J2C 8E9
Canada

Déclaration de la direction

Conformément aux exigences de la Loi, en particulier de son Article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité indiquée ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'atteste ce qui précède en ma qualité de Vice-Président et Chef de la direction pour le compte de Soprema Canada. J'ai le pouvoir d'engager Soprema Inc.

Richard Voyer
Vice-Président et Chef de la Direction/Executive Vice President and CEO
Date :